

Chasse et pêche: les rapports sociaux

Pascal Gagnon

La chasse et la pêche ont longtemps été des activités liées à la subsistance. Peu à peu, c'est leur aspect sportif qui a pris de l'ampleur. Mais peu importe la raison de la pratique de ces activités, on remarque qu'elles sont étroitement associées à la culture québécoise. Si cela est vrai pour l'ensemble de la province, ça l'est surtout pour les régions périphériques où les vastes territoires peu peuplés favorisent la faune naturelle. C'est le cas du Bas-Saint-Laurent. La réputation des rivières et forêts regorgeant de ressources jugées inépuisables se répand rapidement au sud de la frontière. Si bien que dans les années 1880, dès que les moyens de transport le permettent, de nombreux hommes d'affaires américains se font octroyer de vastes concessions dans le but d'y pratiquer la chasse mais surtout la pêche au saumon. Le sys-

tème du club de pêche peut alors se généraliser.

Bien que plusieurs histoires des clubs de pêche aient déjà été réalisées, on a peu étudié les rapports sociaux découlant du côtoiement des membres de ces clubs et de la population locale. L'objectif du présent article est de voir comment ces relations se traduisent dans le Bas-Saint-Laurent. Il sera surtout question des relations qu'entretiennent les habitants de la vallée de la Matapédia avec les membres du Club Matamajaw. Nous verrons que ces rapports se manifestent d'abord par la prédominance de la bourgeoisie américaine sur la population en place et que certains s'en accommodent tandis que d'autres la contestent.

Notre article est divisé en trois parties. La première consiste à mettre en place les causes du changement afin de bien comprendre les

intérêts des divers groupes en présence. La deuxième partie démontre la prédominance de la bourgeoisie sur la population. Nous y verrons l'état de subordination dans lequel se retrouve la population mais nous apporterons quelques nuances à ce propos. Enfin, en dernière partie, nous analysons comment s'instaure un rapport de force entre la population et les membres des clubs privés. Il sera question des luttes populaires et des luttes amérindiennes.

1. Chasse et pêche au Québec:

les causes du changement

L'arrivée dans un nouveau milieu

Les causes du changement en ce qui a trait aux rapports à la nature sont multiples. L'arrivée des premiers colons et toute l'époque de la Nouvelle-France se caractérisent par une certaine liberté quant à la chasse et à la pêche. Il y a de nombreux chasseurs professionnels et la population



Le camp du Matamajaw Salmon Club sur la rivière Matapédia (Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire*, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 85).

doit subsister¹. Le fait d'arriver dans un pays où les interdits relatifs à ces activités sont pratiquement inexistant constitue en soit un changement majeur. Bien sûr, les seigneurs émettent des restrictions. Mais l'immensité du territoire et le peu de surveillance exercée font que les colons ne s'en ressentent pas, le besoin de se nourrir et de subsister primant sur le reste. La venue dans un nouveau milieu constitue ainsi un premier changement.

L'arrivée d'un nouveau groupe

La Conquête et l'arrivée des Britanniques apportent une nouvelle dimension à la chasse et à la pêche, soit leur aspect sportif. Ce sont principalement les militaires britanniques qui bénéficient de temps libres qui introduisent cette pratique. Leur principal but n'est pas de se nourrir mais bien de se divertir. Ce type de loisir ne se fait pas sentir immédiatement chez la population francophone. Mais au fil des ans il s'imposera en commençant par les couches supérieures de la société canadienne-française². C'est-à-dire ceux qui sont le plus en contact avec

les habitudes des Britanniques et qui sont en mesure de les reproduire. Le contact avec un nouveau groupe constitue ici une cause majeure de changement.

Une pression accrue sur les ressources

Ce n'est pas un hasard si c'est au cours du 19^e siècle que l'on commence à légiférer davantage au niveau de la protection de la faune. La chasse aux oiseaux migrateurs se poursuit toujours et on constate un retrait progressif des grands gibiers. Ce retrait est principalement dû aux poussées de colonisation alors observables. Nous avons donc une pression accrue sur la faune. Parallèlement à ces premières législations qui visent l'ensemble de la population, des groupes de chasseurs aisés se donnent des règles à suivre lors de leurs parties de chasse sportive. C'est entre autres ce qui mènera à la création des clubs privés dans les années 1880³. Des restrictions sérieuses commencent donc à affecter la population dans ses pratiques traditionnelles de la chasse et de la pêche basées sur un libre accès

au territoire et aux ressources. La pression sur la nature occasionnée par la colonisation constitue à ce moment, par le biais des législations, la principale cause de changement.

Le développement des transports

La construction des grandes lignes de chemins de fer dans la seconde moitié du 19^e siècle a pour principale conséquence d'ouvrir de nouveaux territoires aux chasseurs et aux pêcheurs, surtout à ceux qui proviennent des grands centres. Au 20^e siècle, c'est l'avènement de l'automobile et tout le développement du réseau routier qui s'ensuit qui vient accroître la mobilité dans l'espace. Ces innovations contribuent à une nette contraction de l'espace temps. C'est-à-dire que la durée requise pour parcourir une distance donnée diminue. Il est donc possible, dès les années 1950, de parcourir plusieurs centaines de kilomètres en une seule journée. Les causes du changement sont ici dues à des innovations technologiques dans le domaine des transports.



Pêcheurs sur la rivière Petite Cascapédia (Sylvain Gingras, **Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire**, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 84).

Les conditions socio-économiques

L'après-guerre voit se réunir les conditions essentielles à une véritable démocratisation du tourisme de loisir et des sports de plein air. En effet, l'ensemble de la population bénéficie désormais de meilleures conditions économiques. Ce qui permet une augmentation du nombre de chasseurs et de pêcheurs sportifs. Si bien que dès 1947, on sent le besoin de se regrouper en une fédération des associations de chasse et de pêche. Le principal but d'une telle association est de faire pression sur le gouvernement pour une bonne gestion et un meilleur accès aux ressources. Cela serait à l'origine des revendications dans les années 1960 et 1970 pour le retrait des clubs privés de chasse et de pêche. L'amélioration des conditions économiques de la population est à ce moment la cause principale du changement.

2. La prédominance d'un groupe: l'élite économique

La subordination de la population

À la fin du 19^e siècle et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la chasse et la pêche constituent pour les ruraux du Bas-Saint-Laurent une activité essentielle pour la préservation de leur qualité de vie. Or dès 1871, un riche homme d'affaires de Montréal, Lord Mount Stephen, achète des terres bordant les rivières Matapédia et Causapsca⁴ qu'il revend en 1882 au

Restigouche Salmon Club. Celui-ci possédait alors les droits de pêche sur ces deux rivières et bien sûr sur la rivière Restigouche. En 1902, les droits des rivières Matapédia et

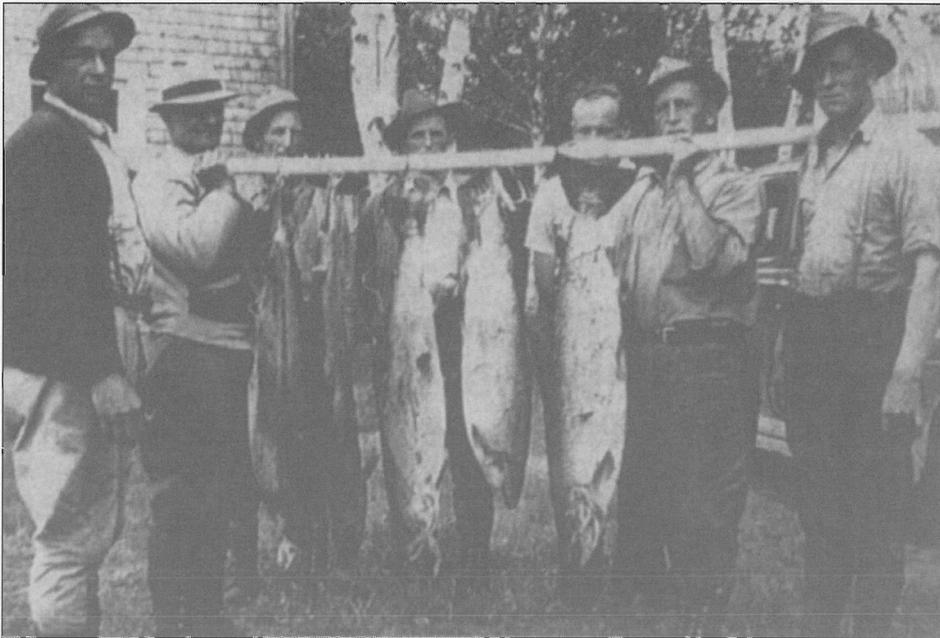
Causapsca sont revendus au Matamajaw Salmon Club qui acquerra cinq ans plus tard les droits de la rivière Humqui⁵. Ainsi, en 1915, les meilleures rivières de l'Est du Québec sont concédées. Puis en 1930, on fait la même constatation pour ce qui est des territoires de chasse. Dans la vallée de la Matapédia, ceux qui ont alors la jouissance exclusive de ces territoires appartiennent au grand capitalisme américain et canadien. En effet, les six membres fondateurs du Matamajaw Salmon Club sont des New-Yorkais associés à la Canadian International Paper Co. Quant aux fondateurs du Restigouche Salmon Club en 1880, il s'agissait aussi de financiers de New York. Ils étaient au nombre de 40⁶.

Ainsi, en l'espace d'une vingtaine d'années, la grande majorité de la population de la vallée de la Matapédia se trouve privée d'une vaste territoire et des ressources qu'il contient. On se retrouve à ce moment avec une classe sociale (la grande bourgeoisie) qui, dans le cadre de ses activités de loisir, prive

étrangers constitue un grand changement puisque que ce sont tous ses rapports à la nature qui en sont bouleversés. En d'autres mots, la population locale ne peut tout simplement plus pêcher sur des rivières où elle avait autrefois un libre accès. On pourrait d'ailleurs y voir une forme de domination d'un groupe sur un autre. Par exemple, lorsqu'en 1905 les habitants de Causapsca désirent construire un moulin à farine, ils en sont empêchés par le club Matamajaw qui détient les droits de pêche sur la rivière en question⁷. La domination ne se fait donc pas qu'au niveau des activités de loisir et de subsistance mais aussi au niveau de l'économie locale. Un autre fait qui ressort de cette situation est le caractère exclusif des clubs de chasse et de pêche. Par exemple, en 1905, il en coûte 4 000 \$ annuellement pour faire partie du club Matamajaw⁸, ce qui nous confirme que seuls les grands bourgeois y ont accès. Et encore, il s'agit d'un cercle très restreint puisque l'on n'y compte jamais plus d'une trentaine de membres.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant en 1931 de voir le surintendant de la chasse et de la pêche constater une recrudescence du braconnage. D'autant plus que l'on est à ce moment en période de crise économique. L'importance de la ressource pour les colons de l'Est du Québec devient manifeste lorsque les autorités constatent que les contreve-

nants n'ont pas les moyens de payer l'amende qui aurait normalement dû être imposée⁹. La présence des clubs et la législation provinciale amènent donc les colons à devoir poser des



Guides du Club Matamajaw montrant quelques belles prises (Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire*, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 91).

la population d'un territoire dont les ressources sont essentielles à son bien-être. Pour cette population, une telle prise de possession par des

gestes illégaux afin de subsister. Il s'agit ici d'un changement considérable puisque que l'on n'a maintenant plus un accès illimité aux ressources naturelles. Ce changement est provoqué d'une part par l'arrivée des sportifs étrangers qui s'approprient le territoire et d'autre part par les pressions accrues sur la nature qui se traduisent par une législation en matière de protection de la faune. Dans un sens, on pourrait affirmer que les actes de braconnage commis sur les territoires sous bail sont une forme de contestation d'une population dominée face à un groupe dominant. On conteste ainsi à la fois l'appropriation du territoire par les étrangers et l'autorité des gardes chargés de surveiller le territoire en question.

Afin d'éviter des confusions, il convient d'ouvrir une parenthèse au sujet des références quant aux rapports de domination et de contestation. Il s'agit effectivement là de rapports sociaux plutôt que de rapports culturels puisque ce que nous venons de voir, ce sont des rapports entre des groupes d'individus appartenant à des classes sociales différentes qui tentent d'obtenir un territoire pour leur propre profit. Il n'y a pas non plus une culture dominante qui tente d'inculquer ses manières d'être et de faire à une culture populaire dominée. Malgré tout, il pourrait être possible, dans une autre étude, d'y voir de tels rapports. Pour cela, il est peut-être d'abord de mise de s'en tenir aux rapports sociaux. Mais quoiqu'il en soit, Cuhe affirme que «parler de culture «dominante» ou de culture «dominée», c'est donc recourir à des métaphores; dans la réalité, ce qui existe, ce sont des groupes sociaux, qui sont dans des rapports de domination et de subordination les uns par rapport aux

autres»¹⁰.

Quelques nuances à apporter

Il s'agit maintenant d'apporter des nuances à notre propos car l'existence des clubs de chasse et de pêche ne peut se poursuivre sans l'apport des populations locales. Prenons le rôle du guide par exemple. C'est lui qui par sa connaissance du territoire et des techniques appropriées rend possible les déplacements sur le territoire et la capture du gibier. En effet, la durée moyenne



Guides effectuant un portage (Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec*.

Un siècle d'histoire, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 222).

de séjour des membres n'est que de trois ou quatre jours par année¹¹. Ce qui ne permet pas une connaissance approfondie du territoire. Aussi, ce sont des gens de la région qui s'occupent d'entretenir le camp principal et ses dépendances. Par ailleurs les commerçants, tout comme les guides, trouvent leur compte dans ce système puisqu'ils en retirent des profits monétaires. De plus, par sa position socio-économique privilégiée, la petite bourgeoisie régionale est en mesure d'adopter des comportements similaires.

Celle-ci adopte effectivement à son tour le club de chasse et de pêche comme mode de villégiature. On retrouve de tels clubs surtout dans l'arrière-pays de Rimouski. L'un d'eux est le Club Leblanc des Eaux-Mortes, fondé en 1905. Les membres fondateurs sont des hommes d'affaires de la région, avocats, notaires, médecins, dentistes, etc. bref, ils appartiennent à la petite bourgeoisie. Très tôt, s'ajoutent des membres plus prestigieux tels que des députés fédéraux, le futur lieutenant-gouverneur (Sir Eugène Fiset) et un juge¹². Tout comme pour les clubs de la grande bourgeoisie, ce qui ressort de ce club c'est son caractère exclusif. C'est-à-dire que les membres appartiennent à peu près tous à une même classe sociale et que l'on est peu disposé à y faire adhérer des gens qui ne font pas partie de ce cercle restreint. À ce sujet, Paul-Louis Martin nous dit qu'un club de chasse et de pêche est un «regroupement limité d'individus voulant pratiquer un sport ou se livrer à une activité selon des règles établies par eux. Ses caractères principaux seraient l'exclusivité (de sexe, de fortune, de rang social) et le conformisme de ses membres»¹³. Par conséquent, cette définition nous paraît fort appropriée en ce qui a trait aux clubs dont nous avons fait état précédemment.

3. Un rapport de force qui s'instaure

Les luttes populaires

Les années 1930 sont le témoin de difficultés pour le Club Matamajaw: en 1934, il ne compte plus que deux membres. Si bien qu'en 1941, il doit fusionner avec le Club Casault. Certains attribuent ces difficultés à la crise économique¹⁴ tandis que d'autres y voient une conséquence des relations tendues entre les membres

du club et la population locale¹⁵. Si la venue de la guerre dans les années 1940 marque une baisse des activités de loisir, le retour à la paix est un point tournant dans l'évolution de la société moderne puisque l'on assiste alors à la démocratisation du tourisme et des loisirs. L'économie est revigorée par la guerre et un grand nombre de personnes peuvent conserver un emploi stable. On est donc en mesure de s'adonner à des loisirs, notamment à la chasse et à la pêche. Désormais, ces activités ne sont plus liées à la subsistance. Plusieurs clubs sont maintenant possédés par des Bas-Laurentiens. Par contre, les rivières à saumons demeurent entre les mains de la grande bourgeoisie et des Américains¹⁶.

Les années 1960 sont celles de la Révolution tranquille, une période de réforme sur les plans politique, institutionnel et social. «Les idées-force de la Révolution tranquille, en particulier le réformisme et le nationalisme, imprègnent l'évolution de la société pendant deux décennies et sous-tendent la pensée et l'action politiques jusqu'à l'orée des années 1980»¹⁷. Dans le Bas-Saint-Laurent, cela se traduit notamment par l'instauration du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). On veut alors faire passer le développement régional par la planification. Deux des quatre objectifs du BAEQ sont l'éclosion d'une conscience régionale et la structuration rationnelle de l'espace¹⁸. À la suite des conclusions du BAEQ, on prend la décision de fermer certaines localités. C'est alors que l'objectif de susciter l'éclosion d'une conscience régionale prend tout son sens. Les Opérations dignité sont instituées par la population et les élites régionales afin de contrer ce projet. C'est dans ce contexte que prennent forme les revendications quant au déclubage du territoire dans les années 1960.

En 1957, c'est la fondation de l'Association de chasse et de pêche de la Matapédia. Celle-ci est créée afin de mettre fin au système des

clubs. Le but des fondateurs de l'association est de former un regroupement de chasseurs et de pêcheurs susceptible d'instaurer un rapport de force avec les clubs privés. D'autres associations naissent par la suite et se regroupent en 1967 dans la Fédération des associations de chasse et de pêche du Bas-Saint-Laurent. Cela, à la suite de la demande du MTCP qui veut négocier avec des interlocuteurs bien précis. On fait d'abord des pressions auprès du MTCP. Pour ce faire des pétitions circulent dans la vallée demandant l'abolition des clubs. Toutefois le ministère ne donne pas de suivi à ces demandes et des moyens plus radicaux sont envisagés: des groupes lancent alors des pierres dans la rivière afin d'empêcher les Américains de pêcher¹⁹. Dans l'arrière-pays de Rimouski, la contestation s'inscrit dans le cadre des Opérations dignité. Celles-ci collaborent avec d'autres comités dont le but est de favoriser un aménagement intégré des ressources²⁰.

Si les relations qu'entretiennent les groupes sociaux paraissent n'avoir que peu changé, il n'en va pas de même pour ce qui est des moyens de contestation. En effet, les groupes revendicateurs des années 1960 sont plus structurés et de nombreux comités sont à leur disposition afin de se faire entendre. Cela brise l'isolement: désormais, les problèmes des pêcheurs matapédiens trouvent un écho chez les pêcheurs des autres régions du Québec. De plus, par le biais des comités, on peut négocier directement avec le gouvernement, ce que l'on ne pouvait pas faire au début du siècle lorsque survenait un problème. On pourrait parler d'une certaine façon d'une volonté de nationaliser le territoire qui cadre bien avec les idées réformistes et nationalistes de la Révolution tranquille. L'instauration de réserves dans les années 1960 et 1970 et plus tard des ZEC (Zones d'exploitation contrôlées) sont les manifestations concrètes de la volonté de réformer et de nationaliser. De fait, les clubs de

chasse et de pêche sont alors remplacés par ces institutions publiques. Étant donné les pressions exercées par la population en place, le territoire du Club Matamajaw est nationalisé dès 1974, soit trois ans avant que le gouvernement n'adopte la loi qui institue les ZEC.

Les Amérindiens

Les Amérindiens sont bien sûr présents sur le territoire bas-laurentien depuis des siècles. Dans la vallée de la Matapédia, on retrouve les Micmacs et le saumon constitue une bonne part de leur alimentation. Ils en font aussi le commerce pendant une bonne partie du 19^e siècle. Toutefois, il n'y a pas que la population blanche qui revendique dans les années 1960 et 1970, les Amérindiens le font également. Ce mouvement de revendications se concrétise avec la formation de l'American Indian Movement en 1968. Au Québec, ils font des gains notamment avec la Convention de la Baie James. Dans la région qui nous intéresse, les Micmacs augmentent leur effort de pêche commerciale au moment où celle-ci est interdite en 1972. Précédemment, ils s'étaient opposés aux politiques gouvernementales qui accordaient des droits exclusifs aux clubs privés²¹. Des ententes sont conclues entre le MTCP et les Amérindiens en 1976 et 1977. En 1978, ceux-ci refusent de signer l'entente et pêchent sans restriction. Ce qui a pour principal effet d'échauffer les esprits. D'autant plus que les filets sont situés à l'entrée du réseau hydrographique des rivières Matapédia et Restigouche. Il faut attendre quatre ans pour voir le conflit se régler²².

Les relations entre les Amérindiens, les pêcheurs sportifs et les chroniqueurs des grands quotidiens québécois sont à ce point tendues que la Commission des droits de la personne doit ouvrir une enquête. Elle se penche notamment sur le rôle joué par les journalistes tout au long des années 1970. Ces derniers parlent alors du «massacre du saumon de la rivière Restigouche». Les faits sont

alors dramatisés, on dit que les Amérindiens n'ont pas besoin de saumon pour survivre, que la survie de l'espèce est menacée par ces pêches illégales, bref on parle d'un désastre mondial. Par ailleurs, lorsqu'en 1979 les pêches illégales se poursuivent sur la rivière Restigouche, des journalistes spéculent sur un possible affrontement entre les populations blanche et amérindienne tout en faisant comprendre aux lecteurs que les Amérindiens sont fautifs²³. Il nous est permis de penser que de telles informations ont un effet direct sur les relations entre Blancs et Amérindiens. Surtout si l'on tient compte du contexte de l'époque où règne une incertitude quant au futur statut des territoires de pêche. Les groupes en présence (associations de pêcheurs, clubs privés et Amérindiens) tentent alors d'avoir accès à ce territoire ou de le conserver.

Les relations entre nos groupes sociaux sont donc empreintes de la question de l'accès au territoire, voire même de sa possession. En effet, les associations ne veulent alors pas permettre que les Amérindiens soient les gestionnaires exclusifs de la ressource. On admet quand même, à reculons, qu'ils y soient associés. De telles réserves sont probablement émises devant la crainte de voir encore le territoire et ses ressources leur échapper. En bref, ce n'est pas seulement de droits de pêches dont il est ici question. C'est toute la question des droits territoriaux des Amérindiens et de leur statut constitutionnel qui est posée. En 1982, La Commission des Droits en vient à la conclusion que les Amérindiens ont des droits spéciaux et que le gouvernement doit les respecter²⁴.

* * *

Nous avons pu voir dans le présent article, des groupes sociaux aux préoccupations parfois fort divergentes. Toutefois, tous revendiquent le droit d'accéder aux ressources naturelles du territoire québécois, que ce soient les Américains, les Matapédiens ou les Amérindiens. Isolés au début du siècle, les Matapédiens n'ont pu alors faire entendre leur voix efficacement auprès du gouvernement. Cependant, l'amélioration générale des conditions socio-économiques au Québec permettra à plusieurs de revendiquer pour l'accès au territoire. Tel est l'enjeu central des rapports sociaux dont nous venons de faire état. Bien sûr, il s'agit d'une première réflexion sur le sujet. Il serait intéressant lors de recherches subséquentes de pousser cette analyse plus en profondeur. Peut-être même de tenter de l'appliquer à d'autres cas semblables. Bref, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine d'étude.

Notes

- 1 Paul-Louis Martin, **La chasse au Québec**, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990.
- 2 **Ibid.**, p. 62.
- 3 **Ibid.**, p. 64-68.
- 4 Mildred Couturier, «*Matamajaw Salmon Club*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XVII, no 2 (45), (juin 1994): 13.
- 5 Paul Lemieux, **C'est arrivé par chez-nous**, Rimouski, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, 1986, p. 48.
- 6 **Ibid.**, p. 35-38.
- 7 **Ibid.**, p. 48.
- 8 Mildred Couturier, **op.cit.**, p. 13.
- 9 Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 33-34.
- 10 Denys Cuche, **La notion de culture dans les sciences sociales**, Paris, Éditions La Découverte, 1996, p. 69.
- 11 Mildred Couturier, **op.cit.**, p. 15.
- 12 Marcel Leblanc, «*Le Club Leblanc des Eaux Mortes*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XVII, no 2 (45) (juin 1994): 34.
- 13 Paul-Louis Martin, **Histoire de la chasse au Québec**, Montréal, Éditions du Boréal, 1981, p. 80.
- 14 Mildred Couturier, **op.cit.**, p. 13.
- 15 Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 50.
- 16 **Ibid.**, p. 41-42.

- 17 Paul-André Linteau et al., **Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome 2**, Montréal, Boréal, 1989, p. 421.
- 18 Les deux autres sont la mobilité géographique de la main-d'œuvre et l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation, **ibid.**, p. 529.
- 19 Le MTCP est le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 59-60.
- 20 Huguette Poulin-Drapeau, **L'accès de la population au territoire des clubs privés de chasse et de pêche, unités d'aménagement des Basques et de la Neigette**, Sherbrooke, 1977, p. 7-8.
- 21 Marc Voinson, **Les droits des Autochtones. Document 2. La controverse des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones au Québec. Essai de synthèse**, Commission des droits de la personne du Québec, mai 1980.
- 22 Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 93-95.
- 23 Sylvie Vincent, **Les droits des Autochtones. Document 4: Dossier chasse et pêche: première partie; chasseurs et pêcheurs sportifs chasseurs de subsistance: l'image de l'Amérindien dans les chroniques de chasse et de pêche dans les grands journaux francophones du Québec**, Commission des droits de la personne du Québec, mai 1980, p. 13-16.
- 24 Pierre Lepage, **Les droits des Autochtones. Document 6: concilier la conservation de la faune et le respect des droits des Autochtones**, Québec, Commission des droits de la personne du Québec, mai 1982, p. 14.